27e ANNÉE N° 2255 PARAIT LE SAMEDI 31 DÉCEMBRE 1910

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, *Place de la Mairie*, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

LE SISTERON-JOURNAL

A ses Lecteurs et Amis

Un Plan d'Ensemble

Du *Petit Provençal* sous la signature de Pierre Roux.

La discussion du budget de l'agriculture a mis en évidence le défaut d'une méthode rationnelle dans les sphères parlementaires. Des centaines de questions, s'enchevêtrant les unes dans les autres ont été posées au ministre, submergé sous cette avalanche de demandes, toutes plus ou moins intéressées, électoralement parlant. L'une d'elles, les canaux du Rhône, a retenu quelques temps, l'attention de la Chambre.

Il a été facile de se rendre compte, à ce moment, avec quelle facilité l'on présentait des projets morts-nés. Ils avaient servi à l'heure opportune du scrutin. C'était l'essentiel. Il en sera longtemps, sinon toujours ainsi, jusqu'à ce que, en France, un plan d'ensemble soit dressé, dans les principaux ministères, en ce qui concerne l'exécution de travaux d'utilité publique.

La question des canaux dérivés du Rhône, pour mentionner celle-là, n'est pas nouvelle Dans ces dernières années, il semblait qu'un accord tacite allait s'établir entre les diverses collectivités soucieuses de participer aux avantages d'une sage distribution des eaux du grand fleuve méridional.

Deux intérêts de premier ordre, également légitimes autant que respectables se trouvent en présence. Le premier concerne la navigation, le second l'irrigation. Pourquoi ne pas les souder, n'en faire qu'un ? Le Rhône véhicule assez d'eau pour alimenter un canal latéral d'Arles à Lyon, devant servir aux nécessités de la navigation, pour sastifaire, en même temps, les besoins de l'agriculture dans les départements riverains de ce fleuve, même dans l'Hérault.

Voilà le plan qu'un ministre devrait exposer. Les projets ne manquent point. C'est leur coordination seule qui a toujours fait défaut. L'entente se faisant sur ces bases raisonnées, scientifiques, il ne s'agit plus que de rechercher les moyens financiers pour réaliser cette œuvre d'une importance capitale. Aucune rivalité ne saurait alors subsister, puisque tous les intérêts seraient sauvegardés.

Loin d'agir de la sorte, chacun cherche à faire aboutir un projet de canal d'arrosage sans se soucier des droits du voisin. Il en résulte que les projets soumis à l'enquête sont repoussés par les départements sacrifiés. Cette situation pourrait s'éterniser, sans aucun profit pour personne. Tout le mal vient du manque d'un plan général loyalement exposé devant les Chambres. Ce qui se passe dans le bassins du Rhône se parse également dans les autres bassins fluviaux de la France, dans celui de la Loire, notamment, où divers canaux de navigation sont indispensables pour assurer la prospérité de Nantes, comme le canal latéral l'est, au même titre, dans l'intérêt supérieur de Marseille.

La richesse publique augmentera dans des proportions colossales le jour où l'on aura utilisé en France, pour les besoins de la navigation ainsi que de l'irrigation, les masses d'eaux de ses fleuves, de ses rivières qui vont se perdre, inutilement, en grande partie dans la mer. Il est vraiment permis de s'étonner que le gouvernement ne possède, pour chaque ministère intéressé, un programme général où toutes les questions vitales à résoudre, dans un délai plus ou moins long, soient nettement exposées.

Il n'y a pas seulement des canaux divers à construire des ports à outiller, il y a des marais à dessécher, des étangs à colmater, un reboisement intelligent à faire, en vue d'atténuer les dangers des inondations, des travaux à exécuter pour la défense des rivières, des torrents, en un mot tout ce qui doit contribuer au relèvement de la fortune territoriale, industrielle, maritime, agricole du pays.

Ce tableau devrait être mis, chaque année, sous les yeux du Parlement. Les Chambres voteraient suivant les ressources budgétaires ou la nécessité de commencer tels ou tels travaux reconnus les plus urgents, les crédits voulus. On saurait au moins où l'on va, ce qu'il faut faire pour mettre la France en état de lutter efficacement avec les autres puissance continentales.

Une grande nation doit avoir un idéal, un but, non vivre le jour le jour. Ce sont les plus habiles ou les plus intrigants qui tirent alors parti de la situation au détriment des intérêts généraux. Il convient donc de reprendre la voie ouverte par Freycinet, de voir qu'elles sont les mesures d'ensemble à exécuter, au lieu de s'attarder dans des discussions oiseuses.

Une autre question, non moins importante à résoudre, c'est celle des barages-réservoirs. Pense-t-on que les inondations, au moins dans le midi, auraient causé autant de ravages avec l'établissement de barrages dans les bassins de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de l'Ouvèze, de la Durance, du Gardon ainsi que sur les autres torrents où les eaux peuvent être retenues ?

D'après une étude sérieuse faite, il y a vingt ans par M. Wilhem ingénieur en chef des Ponts et Chaussées dans les Hautes-Alpes, sur les ordres du ministre de l'Agriculture, vingt-trois emplacement serait susceptibles d'être pourvus de barrages dans le vaste bassin duranciel. Il est certains que d'autres endroits, propices à la retenue des eaux, doivent exister dans la plupart des rivières de France.

Pourquoi n'en ferait-on pas un relevé exact à l'instar de celui de la Durance ? On saurait alors, approximativement, les centaines de millions de mètres cubes d'eau qui pourraient être utilisées pour le plus grand profit des cultivateurs Les crédits affectés à de pareils travaux seraient producteurs de richesse agricole. C'est donc en suivant un plan d'ensemble que tous les intérêts publics recevront sastisfaction au benéfice de la République.

PIERRE ROUX.

A propos de l'œuvre de l'Université

D'un article de M. Pierre Baudin, ancien ministre paru dans la "Grande Revue" du 25 décembre 1910.

C'est donc bien ce personnel d'affaires que l'éducateur national doit s'appliquer à former. Et qu'on y prenne garde, il s'agit d'un personnel de choix. Les émigrés ne sont pas du tout nécessaires comme facteurs d'exportation. Ils pourront être utiles. Ils ne sont pas nécessaires. L'Angleterre n'a nulle par aujourd'hui de grosse émigration. Elle a pourtant une élite entreprenante de pionniers.

Ce personnel où est il ? Il n'existe pas tout fait. Il faut le créer. Mais où est la pâte dont on pourra le modeler ? Elle est dans la masse. Il faut la puiser dans toutes les couches sociales Elle se recrute forcément parmi les intelligences. Elles seules ont l'initiative, le goût de l'action, la volonté de la recherche, la curiosité de la découverte, l'endurance de la chasse, et, j'ose dire, la notion exacte du progrès selon la chair, la tribune ou le cabaret, mais du progrès selon le mouvement général de l'humanité.

On en trouve donc les éléments partout ; on devrait les prendre surtout chez les bourgeois, parce que la jeunesse bénéficie d'une première éducation générale. C'est là qu'il devrait se recruter en plus grande quantité. La lecture stimule son imagination ; l'habitude d'une certaine jouissance l'ambition de la conserver et de l'accroître sont dans ce milieu des ferments précieux d'activité. Le fils de bourgeois devrait être plus diligent voyageur, le meilleur representant des affaires françaises à l'étranger, il est donc le semeur désigné des idées et de la langue française.

Mais en fait il ne l'est pas. Il ne l'est presque pas du tout. Pourquoi ?

Parce qu'il a tété avec le lait maternel le mépris des conditions sociales inférieures, Il se croit *né*, selon la pittoresque expression, des survivants de la féodalité. Ne l'accablons pas injustement, il a hérité aussi d'un sentiment de piété pour la vie purement intellectueile. Il rêve de sacrifier aux belles lettres. Mais comme il n'est pas riche, il s'efforce de concilier sa prétendue vocation littéraire et sa noblesse native avec ses obligations matérielles. Sa voie est tracée. Il sera fonctionnaire avocat ou médecin.

Ainsi la bourgeoisie défaille à sa tâche. Elle se refuse à diriger la démocratie sur les grands chemins du monde Elle astreint ses fils à piétiner et à butiner au jardin borné de la médiocrité originelle.

Est ce dans le peuple que ce pays va puiser les ressources de son progrès en action ? Ce devrait être ? N'est ce pas de ses profondeurs qu'ont émergé ses penseurs, ses savants ses chefs politiques ? N'est-ce pas de lui principalement que sont venue la plus grande partie de ceux qui ont assumé les tâches de la défense nationale, de la conquête coloniale, du génie civil ?

On devrait encore recourir à ses forces inépuisables pour le reste, c'est à dire pour la chose la plus nécessaire, le rayonnement français au dehors ? Soyons justes : rien de grand ne s'est fait en France sans la collaboration de la bourgeoisie émancipée et de l'élite populaire ; elle procure à la France ses meilleurs cadres.

Eh bien, les fils du peuple se sont comme les fils de bourgeois dérobés à cette œuvre. comme eux ils sont imprégnés du vice terrible qui affecte la société francaise, le fonctionnarisme. Comment cela se peut-il faire ? Est-ce le résultat d'une contagion familiale ? Sommes nous tous condamnés à cette maladie comme certaines familles sont décimées par la tuberculose ?

Ou bien y a t-il au fond de ce problème pathologique une cause superficielle, une responsabilité facile à isoler et à dénoncer ?

C'est cette cernière opinion que je me permettrai de soutenir.

COIN DES POETES

Ai-je pu t'appeler de l'Ombre

Ai-je pu t'appeler de l'ombre vers le jour,
Sachant qu'il est si peu d'allégresse et d'amour,
Que le soleil qui luit sur l'azur n'a pas d'âme
Et que sous son regard dévoré par la flamme
Dort l'éternelle nuit ?

Ai-je pu désirer pétrir une chair frêle
Et lui communiquer la fureur de mon aile
Quand je me tords les bras dans l'horizon réduit
Et quand la mort est là cachant derrière l'huis
Ses nudités amères ?

Tu devras tout apprendre, et tes yeux étonnés,
Pleins d'ivresse d'abord de voir et d'être nés
Comme des fleurs de mars au doigts de la lumière
Tes yeux s'émerveillant de la douceur première,
Riront à l'infini.

Tu croiras que l'oiseau qui pille les cerises
Poursuit pour ton bonheur le pas glissant des brises
Dans le ciel glacé d'or où l'astre pend son nid,
Tu croiras que la lune est un gaiet poli
Pour servir d'amusette,

Mais de l'ordre apparent bientôt tu comprendras
Le triste agencement, les vernis, les plâtras,
En son lustre la fleur te paraîtra moins nette,
Tu connaîtras que l'être est pris par la tempête
Comme un grain dans le vent,

Alors tu me diras : — Qu'avez-vous fait ma mère ?
J'inclinais au repos, l'obscurité légère
Recueillait sans savoir mon germe inconscient
Et pour moi vous avez éclairé le néant...
— Qu'ai-je fait, mon enfant ?

CE ILE SAUVAGE

(Tandis que la terre tourne.)

© VILLE DE SISTERON

Chronique Locale

SISTERON

Nouvel An — M. le sous-préfet ne recevra pas à l'occasion du Jour de l'An.

— Il n'y aura pas de réception officielle à la Mairie à l'occasion du 1e de l'An.

Le temps en janvier. — La météorologie de Janvier 1911 nous présentera des courbes barométriques avec ciel nuageux, couvert et tendant à la pluie, avec neige sur les hauteurs entre le 1e et le 4 ; entre le 9 et le 11 ; entre le 13 et le 15 ; entre le 22 et le 25, et le 31.

Périodes troublantes entre le 4, le 9 le 11, et entre le 24 et le 31 ; où des tempêtes, des pluies, des crues et des tremblements telluriens sont à craindre dans divers bassins géographiques.

Le dénombrement de la population en 1911. — Il sera procédé le 5 mars 1911 au dénombrement de la population par les soins des maires.

Conseil municipal. — Séance du 27 décembre 1910. — Présents : MM. Gasquet, Michel, Vollaire, Bontoux, Justet, Garcin, Collombon, Nevière, Félicien Rolland, Arnaud, Imbert, Giraud, M. Giraud est élu secrétaire.

Le Conseil : 1e nomme M. Allègre vétérinaire à Oraison, vétérinaire inspecteur des abattoirs de Sisteron ; 2e Renvoi à la commission des travaux la lettre de Mme Pelloutier au sujet de l'adduction d'eau ; 3e Approuve le prix de vente des maisons sises derrière la mairie et comprises dans la démolition, fixe un prix définitif à ceux avec lequel aucune promesse de vente n'a encore pu être passée ; 4e Demande la déclaration d'utilité publique pour la reconstruction de la Mairie ; 5e Approuve deux délibérations du bureau de bienfaisance demandant à ce que M. le Préfet veuille bien autoriser le paiement des fournitures faites jusqu'à ce jour ; charge la Commission de l'électricité d'activer ses démarches auprès de M. de Taillas afin de s'entendre avec lui pour la cession de l'électricité ; Rejette une demande d'augmentation de salaire des femmes de service à l'école P. S. ; 6e Vote une subvention de 25 francs pour un service automobile entre Gap et Sisteron ; 7e Donne un avis favorable à une délibération du bureau de la Caisse d'Epargne demandant l'autonomie pour ladite Caisse ; 8e donne avis favorable à plusieurs demandes d'assistance.

Fêtes de Noël. — C'est avec deux journées superbement ensoleillées que se sont passées les fêtes de Noël. Nous ne savons pas si nombreux ont été les réveillonneurs, mais à notre connaissance il nous souvient d'un excellent déjeuner où les convives ne s'ennuyèrent pas.

En somme, la Noël, fête traditionnelle de réunion de famille, a été particulièrement fêtée à Sisteron, comme les années précédentes.

Achetons chez nous. — L'époques du jour de l'an étant celle des cadeaux et des souvenirs, obligent, par conséquent bien de gens à faire des emplêtes. Les boîtes des facteurs sont surchargées des catalogues illustrés des magasins des grandes villes.

Après les avoir parcourus d'un œil amusé, que nos concitoyens les mettent de côté — le papier étant toujours utile — et n'hesitent pas à se rendre chez les commerçants sisteronnais chez lesquels ils trouveront certainement de quoi amuser leurs enfants et faire plaisir à leurs amis tout en laissant dans notre ville l'argent qu'ils ont voulu dépenser.

Par ce temps de concurrence effrénée c'est presque un devoir patriotique que de donner la préférence aux négociants du pays, nos concitoyens. Ainsi parle notre confrère de Forcalquier.

Société "La Durance". — Le bureau de la Société de tir et de préparation militaire *La Durance* s'est réunie jeudi dernier pour dresser le programme des séances et concours de 1911. Nous le publierons dans un prochain numéro.

Nous engageons vivement nos lecteurs à adhérer à cette Société qui quoique jeune est déjà très prospère.

Il est évident que les jeunes gens qui doivent partir pour le service, seraient heureux de jouir des avantages que procure cette société.

Les cotisations sont fixées ainsi qu'il suit :

Pupilles, jusqu'à 17 ans	0 f. 50
Membres adultes, 17 à 21 ans	3 fr.
Au dessus de 21 ans	4 »
Honoraires	5 »

Prélèvements. — M. Ricard, brigadier de police, inspecteur de la repression des fraudes pour l'arrondissement a effectué dans le courant de la semaine dernière divers prélèvements de denrées alimentaires composés de poivre, du pain, de la chicorée, du vin et de la farine, dans les communes de St-Geniez, Vilhosc et le hameau des Bons-Enfants. Ces échantillons ont été adressés à la préfecture pour, de là, etre expédiés au laboratoire de Marseille aux fins d'analyse.

SAVON du CONGO Blancheur du Teint VICTOR VAISSIER

Un bon Conseil

Par cette température, les personnes qui ont de violents accés d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites, se soulagent instantanement et guérissent progressivement en employant la Poudre Louis Legras ce précieux remède qui a obtenu la plus haute récompense a l'Exposition Universelle de 1900. Une boite est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

Aux changements de saison, *dépurez votre sang* avec les Pilules Suisses, meilleur dépuratis. 1 fr. 50 la boite franco. Glaesel, ph. 28. r, Grammont, Paris.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée

Fêtes de Noël et du Jour de l'An

A l'occasion des Fêtes de Noël et du Jour de l'An, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 22 décembre 1910 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journées du 6 janvier 1911, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

HUILE D'OLIVE

nouvelle garantie pure et de pays,

Vierge, 1re pression 2 fr. 20 le litre

Surfine extra de table, fruitée 1 fr. 90 le litre

Rendu franco-gare.

Jean **Montagnier**, propriétaire-fabricant, Manosque.

MESDAMES si vous êtes inquiètes pour vos époques, crivez en confiance à G. LACROIX, Pharmacien Spécialiste, 83, rue Jacquemars Giélée, à Lille, qui répondra gratuitement, sous pli cacheté, à toutes demandes de renseignements (7me année).

CARTES DE VISITE ET ENVELOPPES

et tous imprimés Administratifs

à l'Imprimerie PASCAL LIEUTIER

Occasion à Saisir

Bon Piano a Vendre

S'adresser au bureau du journal.

AUX BUVEURS DE VICHY

Plus une eau est fraiche, mieux elle agit

VICHY GÉNÉREUSE est expédiée fco gare, en France, 30 fr. caisse 50 bouteilles, contre mandat à Cie Gdes Sources Vichy-Généreuse, 265 1er, r. de Nimes, à Vichy.

Etude de Me L. BEQUART

notaire

Rue du Jalet

à **Sisteron** (Basses-Alpes)

PURGE

d'Hypothèques Légales

Suivant acte reçu par Me **Béquart** notaire à Sisteron le **vingt-quatre décembre** mil neuf cent dix, enregistré et transcrit, M. Victor **Collombon** négociant à Sisteron, a vendu à l'Administration des Eaux et Forêts, tout un **domaine** situé sur le terroir de la commune de **Sourribes**, (ancienne commune de Beaudument), et comprenant :

1o **Bâtiment,** labours, bois et vague, au lieu dit "Les Vigoureux", relevés au cadastre de la commune sous les numéros 1 p., 12, 13, 21, 275, 276, 277 de la section A, pour une contenance de trois hectares, vingt-six ares, cinquante six centiares.

2o **Maison** et **bâtiment**, labours, prés, bois et vague, au lieu dit "Le Château" relevés au cadastre de la commune sous les numéros 189 p., 190, 460, 461, 478 p., 479, 513, 521 p., 522, 523 de la section B, pour une contenance de quatre hectares, quatre-vingt un ares, quatre-vingt dix-sept centiares.

3o **Labours**, prés, bois et vague, au lieu dit "Les Vigoureux", relevés au cadastre de la commune sous les numéros 1 p, 19, 20, 66, 69 p., 80, 150, 151, 152, 264. 265, 266, 290, 291, 292, 293, 294 de la section A, pour une contenance de vingt-six hectares, cinquante six ares, cinquante quatre centiares.

4o **Bâtiments**, labours, prés, bois et vagues au lieu dit "Le Château", relevés au cadastre de la commune sous les numéros 188, 189 p., 191, 192, 193, 218, 288, 310, 311, 312, 313, 368, 420, 475, 476, 477, 480, 495, 495 bis, 496, 497, 498, 518 p., 478 p., 520 p., 523 p. de la section B. pour une contenance de vingt-cinq hectares, trentre six ares, quatre vingt dix-sept centiares.

5o **Labour** au lieu dit "Les Vi-

DEPARTEMENT DES BASSES-ALPES

Chemin vicinal ordinaire no 3 de Saint-Vincent à Aubard

COMMUNE DE SAINT-VINCENT-SUR-JABRON

PURGE D'HYPOTHÈQUES

AVIS

Par acte administratif reçu le vingt cinq octobre mil-neuf-cent-dix par Monsieur le Maire de Saint-Vincent-sur-Jabron à cet effet délégué, enregistré, les propriétaires dénommés dans le tableau ci-après, ont cédé à la commune de Sain-Vincent-sur-Jabron, pour la construction du chemin vicinal ordinaire numero 3, les parcelles de terrain dont la désignation suit et dont la vente a été stipulée aux conditions suivantes :

No d'ordre	Noms et Prénoms des Propriétaires	DOMICILE	NATURE des parcelles	DÉSIGNATION CADASTRALE Section du plan	Nos des parcelles	Quartiers ou lieux dits	Surface à acquérir	VALEUR du mètre carré	VALEUR en totalité	Dédommagement et indemnités accessoires	OBSERVATIONS S'il y avait des constructions à démolir, arbres à couper, des clôtures à refaire, etc, le détail devrait en être donné ici.
1	AMIC Victor François	St-Vincent-sur-Jabron	Labour	C	299	le trouillas	356m2	1 f. 60	569f. 60	30fr. 40	Indemnité pour morcellement.
									569f. 60	30fr 40	
								Total	600 fr.	00	
2	JAUFFRED Amélie Vve Paul Bouvier	St Vincent-sur-Jabron	bois taillis	C	327	la prunière	9600m2	0 f. 125	1200		Le chemin nouvellement construit annule tous ceux existants au quartier de la Prunière, dans les parcelles N° 327, 326 en formant séparation entre ces 2 parcelles.
								Total	1200 f.	00	

Cette publication est faite en conformité des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841, afin que les intéressés puissent, dans la quinzaine de la transcription de l'acte, faire inscrire les privilèges et les hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales. A défaut d'inscription dans ce délai, les immeubles cédés à la commune de Saint-Vincent-sur-Jabron, seront affranchis de tous privilèges de quelque nature qu'ils soient, sans préjudice des droits de femmes, mineurs et interdits, sur le montant de l'indemnité revenant aux vendeurs.

Fait à Digne le 19 Décembre 1910.

Le Préfet des Basses-Alpes,

Par Délégation du Préfet, le Secrétaire Général : BRACONNIER.

© VILLE DE SISTERON

goureux", relevé au cadastre de la commune sous le numéro 18 de la section A, pour une contenance de trente-quatre ares, quatre-vingt huit centiares.

6° **Bâtiment** au lieu dit "Les Vigoureux", relevé au cadastre de la commune sous le numéro 524 de la section B.

7° **Bois** au lieu dit "Le Château", relevé au cadastre de la commune sous le numéro 14 de la section C., pour une contenance de un hectare, dix-sept ares, soixante centiares

8° **Labour**, bois et vague, au lieu dit "Les Vigoureux, relevés au cadastre de la commune sous les numéros 6 p., 23 p., 24 p,, 25 p , 26 p , 27, 28, 312 et 313p. de la section A, pour une contenance de treize hectares, soixante-seize ares, soixante dix centiares.

9° **Labour** et pré au lieu dit "La Roche Redoné" relevés au cadastre de la commune sous les numéros 487 p., 488 p., 480 p. de la section B, pour une contenance de dix-huit ares,

10° **Bois**, labour et vague au lieu dit "Les Vigoureux", relevés au cadastre de la commune sous les numéros 14 p., 15 p., 16 p., 53, 54, 55, 56, 67 p., 83 p , 84 p.. 87 p., 91 p., 143, 255, 304, 305, 329 de la section A, pour une contenance de dix-sept hectares, soixante dix ares, quarante trois centiares.

11° **Labour,** pré et labour au lieu dit "la Roche redone", relevés au cadostre de la commune sous les numéros 487 p., 488 p., 489 p. de la section B, pour une contenance de de dix ares.

12° **Bois** au lieu dit "Les Vigoureux". relevé au cadastre de la commune sous le numéro 25 bis de la section A, pour une contenance de un hectare, soixante ares.

13° **Labour** au lieu dit "Roche ronde", relevé au cadastre de la commune sous le numéro 466 p. de la section B, pour une contenance de quinze ares.

14° **Labour**, jardin, vigne et vague relevés au cadastre de la commune sous les numéros 202, 40 p., 41 p., 77 p., 32, 33, 34, 35, 36, 37 de la section A, pour une contenance de huit hectares, vingt-deux ares, soixante-onze centiares.

15° **Labour** au lieu dit "Roche ronde, relevé au cadastre de la commune sous le numéro 512 p. de la section B, pour une contenance de soixante-treize centiares,

16° **Labour** et vague au lieu dit "l'Adrech", relevés au cadastre de la commune sous les numéros 58 p. et 59 p. de la section B, pour une contenance de dix ares, soixante-dix-huit centiares.

17° **Labour** et vague au lieu dit "Le Château", relevés au cadastre de la commune sous les numéros 507 p. 508 p., 365, 366, 482, 482 bis de la section B, pour une contenance de un hectare, quatre-vingt dix sept ares, quarante un centiares.

18° **Vague** au lieu dit "Les Vigoureux" relevé au cadastre de la commune sous le numéro 78 de la section A pour une contenance de soixante-douze centiares

19° **Labour** au lieu dit "Roche ronde" relevé au cadastre de la commune sous le numéro 485 de la seection B pour une contenance de douze ares. soixante-douze centiares

20° **Bois** et vague au lieu dit "Le Château" relevé au cadastre de la commune sous les numéros 76 et 124 de la section B pour une contenance de un hectare, vingt-six ares, quatre vingt centiares.

Cette vente a eu lieu et a été consentie moyennant le prix de **Huit mille cinq cents quarante-un francs**. Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au Greffe du Tribunal Civil de Sisteron. Signification en sera faite : 1° à Dame Thérèze **Clément**, épouse du vendeur ; 2° à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Civil de Sisteron.

La présente insertion a lieu conformément à l'avis du Conseil d'Etat afin de purger les immeubles vendus de toutes hypothèques légales connues ou inconnues et non inscrites.

Pour extrait :
L. BEQUART.

Guérison des hernies

chez l'Homme et la Femme
et des
MALADIES DES FEMMES

(Dérangement de la matrice, Fibrômes, Reins flottants, Maladies de l'estomac, Troubles nerveux, en un mot toutes les maladies ayant pour cause le déplacement des organes) par la

Méthode E GAUTHIER
Spécialiste herniaire
68, Cours de la Liberté, LYON

La meilleure réclame, la meilleure preuve de l'efficacité d'une méthode est de prouver par des faits la réelle valeur de cette méthode

Au lieu de faire des boniments stupides de nous proclamer le plus grand spécialiste de Paris ou d'ailleurs nous préférons, les intéressés le comprendront, fournir des preuves de guérison prises spécialement dans la région que nous visitons. En somme plus de grandes phrases des preuves, toujours des preuves.

Quelques personnes guéries dans la région :

MM.

Eyssautier, ancien maire, à St-Beuoit Basses-Alpes).
Louis Chastel, à Opic (Alpes-Maritimes).
Rolland Emile, à Tallard (Hautes-Alpes).
Basset-Jean, à la Faurie (Hautes Alpes).
Bressy, ferblantier à Aubignan (Vaucluse).
Roux Gustave, à Caromb (Drôme).
Louis Aubert, à la Roche (Drôme).
Aumage François, à Condoreet (Drôme).
Richaud Siffroy, Saléon (Hautes-Alpes).
Hugues Michel, à Puimichel (Basses Alpes),
Bertrand, à St-André d'Embrun (Hautes-Alpes).
Borel Ferdinand, à Valbelle, par Sisteron (Basses-Alpes).

M GAUTHIER recevra à :

LARAGNE Hôtel Moderne, Reynaud, samedi 7 janvier ;
VALENSOLE, Hôtel Ferrat, dimanche 8 janvier ;
FORCALQUIER, Hôtel Valenty, Crouzet, lundi 9 janvier ;
ORAISON, Hôtel Nègre, mardi 10 janvier ;
SISTERON, Hôtel des Acacias, mercredi 11 Janvier, jusqu'à 3 heures.

Bulletin Financier

Le marché clôture très ferme

La rente 3 0/0 varie entre 97.10 et 97 12.

Bonne tenue de l'Extérieure à 95 : Turc 92.90 ; Brésil 90 50 ; Russe 5 o/o 1906 104 95.

Banque de Paris 1855 ; Société Générale 744; Comptoir d'Escompte 932 ; Société auxiliaire de Crédit 597 ; Banque Franco-Américaine 520.

Chemins espagnols très fermes.

Valeurs de tractions mieux tenues.

Groupe cuprifère indécis et inactif: Rio 1745

Le marché des mines d'or est soutenu.

Valeurs mexicaines en avance : Pedrazzini 147 ; Mercédés 55.

L'action Energie Industrielle est recherchée à 111 ; l'obligation à 478.

L'action Crédit Foncier Américain reste demandée à 545 fr.; de son côté l'obligation sur la perspective de la prochaine du coupon de janvier est recherchée à 48[illegible] francs.

NOVEL
42 rue Notre-Dame des Victoires, Paris

611 MILLIONS
A GAGNER
En Lots Officiels
Emprunts d'Etat, Villes, Foncieres, Communales, etc., etc.

SOCIÉTÉ CIVILE D'EPARGNE
pour l'acquisition par Associations de Valeurs à lots de premier ordre :
Récapitulation générale des lots en espèces à gagner :

6 gros lots de 1 MILLION de francs			6.000.000
60	»	500 000 francs	30.000.000
68	»	400 000 »	27.200.000
12	»	300 000 »	3.600.000
54	»	250 000 »	13.500.000
280	»	200.000 »	56.000.000
132	»	150 000 »	19.000.000
1.738	»	100 000 »	173.800.000
30	»	750 000 »	2.250.000
269.892 lots divers pour			279.648.000

272.272 lots pour **611.798.000f.**

Contre 3 francs au lieu de 5 francs Droit d'inscription

On recoit 50 numéros de Titres
participant aux tirages des :
et 5, 10, 15, 20 et 22 Janvier prochain

Copropriété des Titres garantie, souscriptions par mandats ou bons de poste
Envois contre remboursement acceptés : 0 fr. 75 en sus.

AVIS TRÈS IMPORTANT. — **Le Bien Mutuel** n'a pas de succursale ; il ne faut pas le confondre avec les Sociétés dont le nombre des adhérents est illimité. — Remboursement du capital garanti avec environ **40** pour cent de majoration.

Adresser d'urgence toutes les demandes d'inscription accompagnées d'un mandat de **3** francs (joindre 0 fr. 20 pour frais d'envoi, au Directeur du **Bien Mutuel, 10, rue Richelieu, Paris. (Section N° 724).**

N.-B. — Chaque associé peut à tout moment demander communication des livres de la Société.

Veillez sur votre Santé!
Ayez toujours un Flacon d'Alcool de Menthe de
Ricqlès
CONTRE : Maux de Tête le Cœur, d'Estomac. C'est aussi le Dentifrice le plus économique.
Son usage quotidien préserve de la Grippe et des Épidémies.
REFUSER LES IMITATIONS

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER.

© VILLE DE SISTERON

CYCLISTES, AUTOMOBILISTES,

n'achetez rien ! ne faites rien réparer !

sans demander les prix sensationnels de gros à la manufacture de bicyclettes, vallée du Buëch, face l'usine électrique.

MAISON LA MIEUX OUTILLÉE DE LA RÉGION

se recommandant pour la réparation et transformations des voitures à des prix très réduits

Bicyclette routière extra, 90 fr. ; de course, 100 fr. ; dame et fillette, 90 fr. ; enfants, 65 fr.

— *Location voitures automobiles à 0,40 c. le kilomètre ou 35 francs la journée* —

APERCU DE QUELQUES PRIX

Enveloppe grise ou rouge, depuis	6,50
Enveloppe — — de marque	9
Chambre à air, qualité extra	5,50
Pose d'une valve.	0,90
Changer une jante acier	4
Changer une jante bois . . .	5
Pose d'une roue libre, extra . .	4,50
Changer un pignon arrière. .	1,50
Changer une chaîne.	5
Pose d'un frein sur jante arrière	5
Pose — — avant	4
Changer une axe de pédalier .	4,50
Changer une cuvette.	1,50

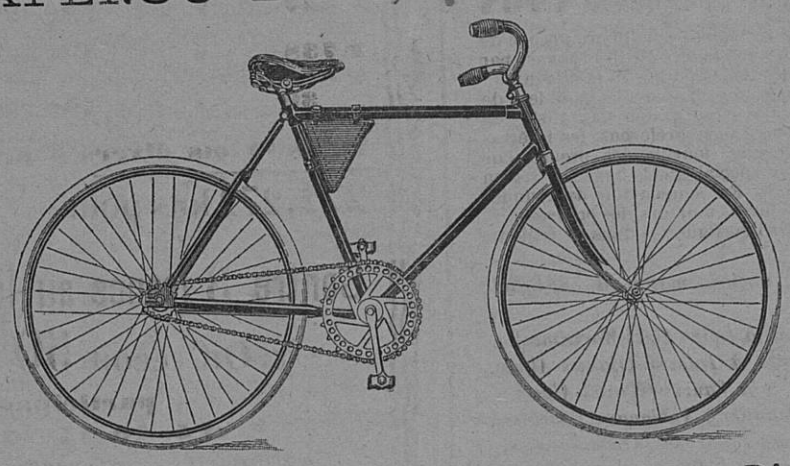

Pose d'un moyeu roue lib. frein	20 f.
Pose d'un moyeu chang. vitesse	45
Changer une fourche complète	7
Pose d'un rayon.	0,20
Réparer une chambre à air . .	0,30
Changer une manivelle.	2
Changer les billes, piéce. . . .	0,05
Guidon reversible.	3,50
Guidon genre poulain.	5,50
Changer les pédales, depuis . .	3
Selle de route, depuis. . . .	2,50
Selle de course, Atlett, ...	4,50

Accessoires complets — Cornet d'Appel — Lanternes — Cale-pieds — Dissolution — Poignées, — Timbres et tous articles concernant la vélocipédie et l'automobilisme à des prix stupéfiants.

PROCHAINS TIRAGES

1. 2, 5. 10, 11, 15, 20, 22 Janvier 1911

Un bon Conseil doit toujours être suivi !

DES MILLIERS DE LOTS ET DES MILLIONS DE FRANCS

à gagner — à encaisser

Dans le lot des annonces et promesses offrant aux lecteurs et lectrices de notre presse sympathique un nombre considérable de millions à gagner au moyen d'une opération simple et à la portée de toutes les bourses modestes, il importe de discerner quelle est celle qui leur permettra de se créer à coup sûr un capital absolument garanti qui les mènera tous par un chemin, qui s'élargira peu à peu, à la grande aisance et pour quelques-uns plus favorisés à la richesse.

Mais de la perfection de cette opération tout autant que de la sagesse qui l'a conçue dépendent les avantages que peuvent procurer prudemment les fruits d'une résolution [illegible]

Voilà où il vous faut écouter un bon conseil et prêter une oreille attentive, des yeux attentifs pourrions-nous dire, à ce que nous allons vous exposer.

[illegible] *Prévoyance Mobilière*, elle est [illegible] définitive, moderne et par à le [illegible] mode, de la mutualité financière qui est conçue par nos législateurs [illegible] définie, organisée, et qui fonctionne conformément au [illegible] L. du 7 avril 1909 dont le but est [illegible] entreprises la surveillance et le contrôle de l'Etat.

[illegible] bienfait, solutionnant ainsi les préoccupations de tous ceux qui, délaissant les procédés trop restreints de notre bonne vieille mère Epargne cherchaient une voie nouvelle qui leur donnerait des avantages plus appréciables de nombreuses chances [illegible] sans bornes en même temps que les moyens d'acquérir brusquement [illegible] parfait, nous avons nommé L[illegible]

5	Gros Lots de	UN MILLION			
15	—	600.000	Francs.		
20	—	500.000	—		
20	—	300.000	—		
15	—	250.000	—		
50	—	200.000	—		
70	—	150.000	—		
430	—	100.000	—		
10 Lots de		75.000	Francs	1500 Lots de	5.000 Francs
195	—	50.000	—	195	— 3.000 —
45	—	30.000	—	60	— 2.500 —
230	—	25.000	—	865	— 2.000 —
60	—	20.000	—	65	— 1.500 —
815	—	10.000	—	180	— 1.250 —
90	—	6.000	—	21.855	— 1.000 —

etc., etc., etc.

UN TIRAGE en moyenne tous les trois jours.

Contre **5** francs, on reçoit **100 NUMÉROS** de Titres et l'on participe aux prochains Tirages.

La Revue Mensuelle de tous les Tirages Financiers est envoyée *gratuitement.*

Tous les Lots sans exception aucune sont garantis par les Etats les Villes et Dépôts de Fonds.

N'est-ce pas en effet le but de tous ceux qui ont compris qu'avec les conditions actuelles de la vie, il est presque impossible d'arriver par sa seule habileté et son travail personnel au bien-être ou à la richesse.

Admirablement organisée pour les diverses classes de nos laborieuses et sympathiques populations, *La Prévoyance Mobilière* est accessible à tous, depuis l'humble artisan qui y consacrera périodiquement 5 francs jusqu'au bourgeois qui distraira 20 francs ou plus de son revenu mensuel.

Ce qui est prodigieux, c'est que, dès réception de sa demande, le souscripteur reçoit de suite **Cent numeros de Titres** qui participent à un tirage tous les 3 jours, ou **122 tirages annuels** ou **690 tirages en 5 ans.**

42.205 LOTS

Plus de 160 MILLIONS de FRANCS

L'imagination reste interdite devant ces chiffres et le doute doit envahir le lecteur qui ne peut croire à la réalité de l'offre.

Nous vous mettons de suite à l'aise en tenant à la disposition des souscripteurs qui voudront bien nous honorer de leur visite, les 29 récépissés de dépôts de Titres, émanant de la **Banque de France**, à laquelle nous avons confié le soin de veiller sur ce qui vous appartient.

Ainsi donc, par son merveilleux organisme, par les garanties quasi officielles de contrôle et de surveillance autant que par le savoir et la qualité des hommes qui guident sa marche glorieuse et ascendante, *La Prévoyance Mobilière* écrase ses concurrentes de toute la hauteur de ses sublimes perfections.

Les demandes d'inscription doivent être adressées dans le plus bref délai accompagnées d'un mandat-poste ou bon de poste de 5 fr. à M. le Directeur-Général de **La Prévoyance Mobilière, 5, Rue de Chantilly, Paris (9e)**

Toutes ces demandes seront satisfaites par retour du courrier, afin de permettre aux Souscripteurs de profiter des tirages en cours.

On accepte les ordres contre remboursement.

5.73

La Direction de La Prévoyance Mobilière proclame hautement son indépendance absolue vis-à-vis d'organisations concurrentes et invite les interessés à comparer son œuvre avec celles des entreprises similaires à caractère soi-disant financier ou social.

EAU DE TABLE MINÉRALE NATURELLE

DE

SAINT PIERRE-D'ARGENÇON

TONIQUE, DIGESTIVE

Souveraine dans les Maladies du Foie, des Reins, de l'Estomac

VENTE EN GROS :

à SISTERON : chez M. CHAUVIN Louis, épicier ;

à MANOSQUE : chez MM. TURIN et JOURDAN, limonadiers.

Et dans toutes les Pharmacies et bonnes Epiceries

Pour renseignements, écrire à M. LAURENT OLLIVIER, *place Jean-Marcellin, GAP (Hautes-Alpes)*

Le gérant, — Vu pour la légalisation de la signature ci contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON